



N° 17-09
CONVENTION AVEC LA LYSED
ACCES DECHETERIE DE
SAINT ROMAIN DE JALIONAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le conseil syndical dûment convoqué le 22 février 2017, s'est réuni en session ordinaire à L'Isle d'Abeau, le 08 mars de l'an deux mille dix-sept, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre JOURDAIN.

Nombre de membres en exercice : 106 titulaires / Présents : 68 / Votants : 72

PRESENTS OU REPRESENTES :

- ❶ - Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère (23)
- ❷ - Communauté de Communes de l'Est Lyonnais (6)
- ❸ - Communauté de Communes des Collines du Nord Dauphiné (10)
- ❹ - Communauté de Communes Les Vals du Dauphiné (4)
- ❺ - Communauté de Communes Les Balcons du Dauphiné (25)

4 pouvoirs déposés

Après signature de la feuille de présence, vérification du quorum.

M. Jean-Marie BOSCH est nommé secrétaire de séance.

Il est exposé :



Envoyé en préfecture le 16/03/2017

Reçu en préfecture le 16/03/2017

Affiché le Le 15 mars 2017

ID : 038-253804710-20170308-17_09-DE

CONVENTION

POUR LA GESTION DE LA DECHETERIE DE SAINT ROMAIN DE JALIONAS A COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2016

Avenant N°1

ENTRE :

Le Syndicat Mixte Nord Dauphiné, représenté par son Président, **Monsieur Jean Pierre JOURDAIN** et désigné ci-après sous le terme «SMND»,

D'une part

ET :

La Communauté de Communes Lyon Saint Exupéry en Dauphiné, représentée par son Président, **Monsieur Gérard DEZEMPTÉ** et désignée ci-après sous le terme « LYSED ».

CONSIDÉRANT :

- La déchèterie intersyndicale située à St Romain de Jalionas créée et financée conjointement par le SIVOM de Pont de Chérury et le SICCOM de Crémieu en 1993.
- La reprise des activités du SICCOM de Crémieu par le SMND.
- L'échéance de la convention de création et de fonctionnement de la déchèterie signée entre ces deux syndicats.
- La dissolution du SIVOM de Pont de Chérury au 1^{er} janvier 2016
- La reprise des contrats du SIVOM de Pont de Chérury par LYSED.

www.smnd.fr



1180, Chemin de Rajat - BP 25

38540 HEYRIEUX

Tél. : 04 78 40 03 30 - Fax : 04 78 40 56 30 - contact@smnd.fr



Envoyé en préfecture le 16/03/2017

Reçu en préfecture le 16/03/2017

Affiché le **Le 15 mars 2017**

ID : 038-253804710-20170308-17_09-DE

La convention en date du 07 mars 2016 est modifiée comme suit

Article 1 : Population concernée

La population à en prendre en compte en 2017 est de 11 001 habitants (Chavanoz : 4486, Pont de Chéruy 5463 + Anthon : 1052)

Le montant de la participation reste fixé à 28 € par habitant pour l'année 2017

Les participations seront versées mensuellement par LYSED par titre de recette émis par le SMND, sur la base de 1/12^{ème} du total des sommes dues.

Article 2 : Durée de la convention

La convention est établie pour la période du 1^{er} janvier 2017 jusqu'au 31 décembre 2017. Elle pourra faire l'objet de prolongation par décision expresse

Article 3 : Résiliation de la convention

La convention pourra être résiliée par l'une ou l'autre des parties avant échéance, moyennant un préavis de six mois.

Article 4 : Litiges

Si un litige intervenait dans l'application de la présente convention, les parties conviennent de s'en remettre à l'arbitrage de Monsieur le Préfet de l'Isère.

Fait à Heyrieux, le

Jean-Pierre JOURDAIN
Président du SMND

Gérard DEZEMPTÉ
Président de LYSED



www.smnd.fr

1180, Chemin de Rajat - BP 25
38540 HEYRIEUX

Tél. : 04 78 40 03 30 - Fax : 04 78 40 56 30 - contact@smnd.fr

